

Mairie de DARNETS



Bulletin Municipal n°17 Juillet 2006



Puits du Montusclat avant et après restauration.

Mairie

Tél. Répondeur: 05.55.93.09.91

Fax : 05.55.93.13.06

E-Mail :

mairiededarnets@wanadoo.fr

Site internet :

<http://www.darnets.correze.net>

Horaires d'ouverture

Du Lundi au Jeudi de 8h à 12h
Vendredi de 8h à 12h
de 13h40 à 17 h

M. le Maire Philippe Rossignol

Tél. : 05 55 93 22 60

06 08 83 44 10

Fax : 05 55 93 91 48

Mail:hilaire.rossignol@wanadoo.fr

Sommaire

Démographie
Notre commune
L'école
Du côté du CLSH
Travaux
Les associations
La Communauté de Communes
Le PNR

DEMOGRAPHIE

Nouveaux habitants

Mlle RICHARD Magaly, M.PINLAUD Frédéric et leur fille Lilou au bourg le 1° Mai.

Mme et M. CARNIEL Roland au Mas le 15 Juin.

Mlle VERGNE Pascale, M. SOULARUE Joël et leur fils William au lotissement du bourg le 15 Juin.

Mlle FILIQUIER Odette et M.BARRIETIS Georges au bourg.

Naissance

Yannis chez Mlle TOUQUET Isabelle et M.ADINANI Kadafi (locataire bâtiment communal) le 16 Juin.

Décès

Mme PLAZANET Madeleine veuve LECOURT le 25 Juin.

Mme COUDERT Andrée épouse FAGUET le 25 Juin.

NOTRE COMMUNE

Tout d'abord parlons finances, point qui n'avait pu être abordé dans le précédent bulletin municipal.

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Dépenses				Recettes			
Compte	Libellé	Dépenses 2005	Budget 2006	Compte	Libellé	Recettes 2005	Budget 2006
011	Charges à caractère général	57 694,82	80 000	70	Produit des services et ventes	8 727,55	10 000
012	Charges de personnel	98 264,13	110 000	73	Impôts et taxes	63 430,61	60 000
65	Autres charges de gestion	29 922,87	32 000	74	Dotations, subventions, particip.	152 817,07	164 561
66	Charges financières	8 621,10	8 000	75	Autres produits de gestion	26 594,19	28 000
67	Charges exceptionnelles	6 192,85	5 000	77	Produits exceptionnels	21 840,82	17 000
73	Impôts et taxes	2 362,31	1 000	013	Atténuation de charges	0,00	1 000
023	Virement à la section d'investis.	0,00	44 561				
Dépenses totales :.....		203 058,09	280 561	Recettes totales :.....		273 410,24	280 561

Excédent de fonctionnement 2005 : 70 352,15 €

Section d'Investissement

Dépenses				Recettes			
Compte	Libellé	Dépenses 2005	Budget 2006	Compte	Libellé	Recettes 2005	Budget 2006
001	Solde d'exécution N-1	0,00	80 996	001	Solde d'exécution N-1	0,00	
16	Emprunts et dettes assimilées	229 959,67	29 000	10	Dotations fonds divers	88 009,51	112 738
20	Immobilisations incorporelles	333,68	2 000	13	Subventions d'investissement	157 068,57	118 220
21	Immobilisations corporelles	17 389,97	35 004	16	Emprunts et dettes assimilées	332,58	106 481
23	Immobilisations en cours	250 489,15	232 000	19	Différence sur réalisation d'im.	3831,11	
				21	Différence sur réalisation d'im.	1765,64	
				021	Virement section fonction.	0	44 561
Dépenses totales :.....		498 172,47	382 000	Recettes totales :.....		251 007,41	382 000

Déficit d'investissement 2005 : 247 165,06 €

Déficit cumulé 2005 : 176 812,91 €

Résultat de clôture 2005 : - 10 643,51 € (après report des chiffres 2004)

Budget principal : Les travaux de voirie réalisés au cours des dernières années – VC n° 2 et Voirie forestière de la Forêt de Ventadour – nécessitent la réalisation d'un emprunt au budget principal. Celui-ci sera effectif avant la fin de l'année.

Les subventions obtenues pour la voirie forestière devraient être soldées avant la fin de l'année.

TAUX D'IMPOSITION 2006

Pour l'année 2006 les mêmes taux que l'an passé ont été reconduits, à savoir :

Taxes	Taux Commune	Taux moyens 2005 au niveau		Taux plafonds
		National	Départemental	
Taxe d'habitation	4,67	14,34	10,82	35,85
Taxe foncière non bâti	10,98	18,36	21,92	54,80
Taxe foncière propriétés bâties	83,11	43,63	79,62	199,05

Ces taux permettent d'obtenir un produit de **51 064 €**.

La taxe professionnelle n'est plus perçue par la commune depuis le 1er janvier 2004

LES GRANDES LIGNES DU BUDGET DE L'EAU et de L'ASSAINISSEMENT 200

Section d'exploitation

<i>Dépenses</i>				<i>Recettes</i>			
Compte	Libellé	Dépenses 2005	Budget 2006	Compte	Libellé	Recettes 2005	Budget 2006
002	Déficit d'exploitation reporté		2 621,23				
011	Charges à caractère général	3 825,51	4 000	70	Vente produits fabriqués	20 498,77	27 000
012	Charges de personnel	0,00	3 601	75	Autres produits de gestion	0,00	499,23
65	Autres charges de gestion	2 371,58	4 200	77	Produits exceptionnels		4 000
66	Charges financières	6 087,28	5 000				
68	Dotations aux amortissements	10 835,63	12 077				
Dépenses totales :		23 120,00	31 499,23	Recettes totales :		20 498,77	31 499,23

Déficit d'exploitation 2005 : 2 621,23 €

Section d'investissement

<i>Dépenses</i>				<i>Recettes</i>			
Compte	Libellé	Dépenses 2005	Budget 2006	Compte	Libellé	Recettes 2005	Budget 2006
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	200 000	000	Excédent antérieur reporté		133 039
20	Immobilisations incorporelles		4 000	10	Dotations fonds divers	2 247,80	43 316
21	Immobilisations corporelles	13 389,52	4 000	13	Subventions d'investissement	82 020,33	63 890
23	Immobilisations en cours	221,16	150 000	16	Emprunts et dettes assimilées	200 000,00	105 678
				28	Amortissement immobilisation	10 835,63	12 077
Dépenses totales :		13 610,68	358 000	Recettes totales :		295 103,76	358 000

Excédent d'investissement 2005 : 281 493,08 €

Excédent cumulé 2005 : 278 871,85 €

Résultat de clôture 2005 : 130 417,78 € (après report des chiffres 2004)

COMMENTAIRES

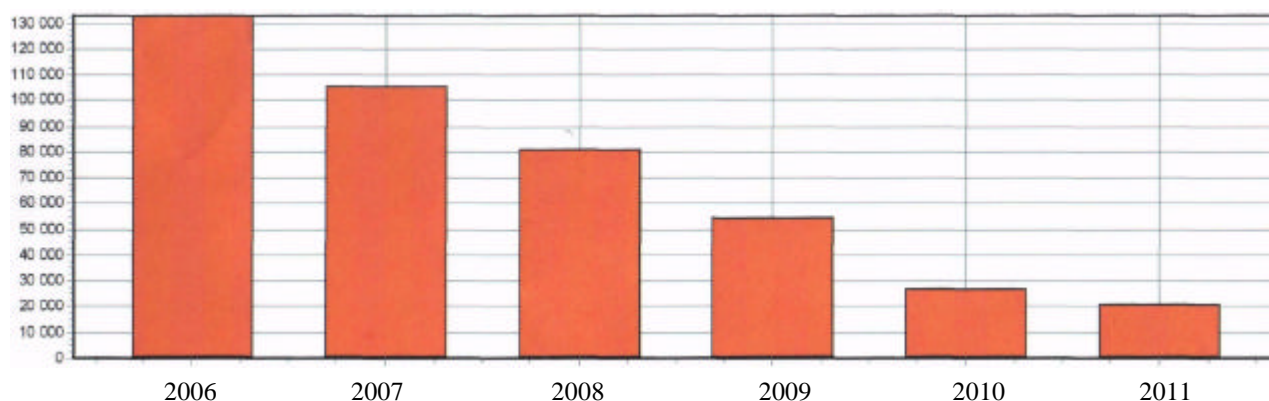
Les fonds de compensation de la TVA 2003 n'ont pas été versés par l'état avant la fin 2005 comme il se doit. Cela représente 25 711 € pour le budget eau et 10 900 € pour le budget principal !

Budget eau : L'emprunt d'attente de 200 000 € (sur 2 ans) a été transféré, comme prévu, au budget eau. Il a été remboursé début avril et remplacé par un emprunt de 150 000 euros sur 15 ans. Cet emprunt nous permet de régler la totalité de l'assainissement du bourg, et les futurs travaux sur le château d'eau.

Le déficit d'exploitation est dû au coût aux nouvelles analyses exigées, et à l'augmentation de la dotation aux amortissements. Cela nous conduit à augmenter le prix de l'eau en fixant désormais le prix du m³ à 0,60 Euros (cette augmentation ne représentera que quelques 1 000 Euros par an sur le budget) et nous conduit à prélever 4 000 € sur le budget principal pour équilibrer la section d'exploitation.

EXTINCTION NATURELLE DE LA DETTE DE LA COLLECTIVITÉ

DARNETS .Année de départ 2006 . Données exprimées en euros et sans commentaire, les chiffres parlent d'eux-mêmes.



Les mêmes données en chiffres :

Exercice	Capital restant dû (1)
2006	132955,35
2007	105602,30
2008	80815,02
2009	54 643,23
2010	26 995,87
2011	20740,14

AUGMENTATION DES LOYERS AU 1ER JUILLET 2006

Conformément à la réglementation en vigueur dictée par le Service HABITAT de la Direction Départementale de l'Équipement l'augmentation applicable à compter du 1er juillet 2006 ne peut excéder 2,30% par rapport au loyer net antérieur.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré a accepté le principe d'augmentation des loyers des logements appartenant à la Commune de 2,30% à compter du 1er juillet 2006.

VOTE DES SUBVENTIONS

ASSOCIATIONS DE DARNETS

Société de Chasse	350 €
Club des Aînés " La Darnetzienne "	350€
Associations « Mil et Miel »	350 €
Association Intercommunale de Parents d'Elèves de Darnets et Soudeilles	350 €
« Corrèze Chemins et Découverte »	350 €

AUTRES ASSOCIATIONS

ODCV	35 €	Meilleurs Ouvriers de France	50 €
Association des Amis de la Bibliothèque Départementale de Prêts	35 €	Espaces Naturels du Limousin	35 €
Ecole de Bourrée de Davignac	35 €	Ligue contre le Cancer	35€
Comice Agricole Cantonal	80 €	Ludobus	35 €
Télé-Millevaches	50 €	P.E.P. 19	35 €
AIDES.	35 €	A.D.A.P.E.I.	35 €
Association Française des Sclérosés en plaques	35 €	Caisse des Ecoles de DARNETS	300 €
Handy Loisirs	35€	ANACR	35 €
Jeunesses Musicales de France	35 €	F.A.L	35 €
C.A.U.E.	80 €	Plaquette office de tourisme EGLETONS	40 €
Ass. Traumatisés craniens de la Corrèze	35 €	USEP	35 €
Entraides pupilles de l'Etat	35 €	Paralysés de France	35€

PARTICIPATIONS COMMUNALE AUX ORGANISMES DE REGROUPEMENTS

Association ARCADOUR	473,30 €
PNR	412,00 €

RECENSEMENT DE LA POPULATION

Nom de la commune	Année d'enquête	<u>Population provisoire</u> <u>(enquêtes annuelles de recensement 2004 ou 2005)</u>
Darnets	2005	336
Darnets	1999	341
Darnets	1990	305
Darnets	1968	283
Darnets	1946	427
Darnets	1926	629
Darnets	1913	800
Darnets	1866	945

Selon les chiffres du recensement 2005 la commune a perdu 5 habitants depuis 1999 .

Nous ne pouvons que regretter que le recensement ait été effectué quelques semaines avant la location des logements « La Clairière ».

D'autres habitants sont venus par la suite s'installer sur notre commune.

Des données plus précises sont disponibles sur internet ou à la Maire pour les personnes qui seraient intéressées :

- Répartition des hommes et des femmes selon l'âge
- Etat matrimonial des 15 ans ou plus
- Lieu de résidence 5 ans auparavant
- Type d'activité
- Population active
- Composition des ménages
- Catégories de logement
- Caractéristique des résidences principales
- Ancienneté d'emménagement
- Nombre de pièces des résidences principales

Darnets

Bulletin Municipal n°17, juillet 2006

Edité par la Mairie 19300 Darnets

Directeur de la publication :

Valentin Cordero

IPNS

ISSN : Demande en cours

ECOLE

Les effectifs pour la rentrée 2006-2007

Darnets : 17 élèves
4 CE2
4 CM1
9 CM2

Soudeilles : 16 élèves
7 GS
6 CP
3 CE1

Madame SENECHAL a pris sa retraite. Elle sera remplacée par M. Sylvain DECROS pour le cycle 3 de Darnets.

Mademoiselle DUMAS part à Lapeau. Elle est remplacée par M. BELSEGUR pour le cycle 2 à Soudeilles.

Un grand merci aux municipalités de Darnets et Soudeilles ainsi qu'à l'association des parents d'élèves(AIPEDS) pour avoir permis de financer deux séjours de découverte, l'un à Chamonix pour les élèves de Soudeilles, l'autre à Saint Georges de Didonne pour ceux de Darnets.



TRAVAUX

Dissimulation des réseaux téléphoniques au Château du Lieuteret

Nous venons de recevoir l'arrêté de subvention du Conseil Général au titre de l'Aménagement esthétique des réseaux téléphoniques 2006.

Opération subventionnée: Dissimulation des réseaux téléphoniques au Château du Lieuteret

Dépense subventionnée : **36 000 €**

CLSH intercommunal

Le Centre de Loisirs sans Hébergement Intercommunal du site de Darnets a accueilli tout au long de l'année scolaire 70 enfants de 4 à 16 ans.

Heures d'ouverture du Centre:
7H30-8H35 tous les jours d'école
Mercredi de 13H30 à 18H30
Mercredi libéré de 7H30 à 18H30
Les petites et grandes vacances de 7H30 à 18H30

Du 5 au 21 juillet le centre accueillera une moyenne de 21 enfants. Ils pourront réaliser un film de fiction, découvrir l'archéologie, fabriquer des lampes à graisse, de la mosaïque. Les activités, baignade, photo, ateliers manuels, accrobranche, ballades, jeux..... sont aussi au programme.

La directrice et les animateurs remercient la municipalité, les agents et tous les habitants qui contribuent à la réussite des projets.

BIBLIOTHEQUE

Durant l'été, la bibliothèque sera ouverte le vendredi de 10H à 12H grâce à la disponibilité de 3 jeunes de la commune qui ont proposé d'assurer la permanence.

Vous serez donc accueilli par Romain POUJOL, Kevin VISCA et William SOULARUE. Merci à ces jeunes lecteurs !

Calendrier d'ouverture:

Juillet: 7-21-28

Août : 11-18-25

et sollicite du Conseil Général l'attribution de la subvention au titre des travaux d'investissement sur voies communales.

Montant des travaux T.T.C.

14 352,00 €

Montant des travaux H.T.

12 000,00 €

Montant de la subvention : 40% du montant H.T.

4 800,00 €

Emprunt ou fonds propres

9 552,00 €

Renforcement de la chaussée VC 9

Le Conseil municipal par délibération en date du 16 mai 2003 relative déposait une demande de subvention concernant la voie communale n° 2 en direction d'Espagne.

La voie communale n°9 dessert le village d'Espagne à partir de la voie communale n°2 de Genestine. Cette voie se caractérise par une chaussée de 3,20 ml de largeur et 1 ml d'accotement de part et d'autre. Elle est très fréquemment utilisée, desservant outre les habitations, des parcelles agricoles exploitées. La portion de voie située au fond du village est implantée directement au ras d'une habitation impliquant ainsi d'une part, des difficultés de circulation, notamment des matériels agricoles et d'autre part, des désagrément vis à vis du propriétaire. C'est la raison pour laquelle la Commune de DARNETS a décidé, avec l'accord des riverains de déplacer cette partie de voie communale. La Commune envisage de renforcer la première partie de voie depuis la voie communale n°2 sur une longueur de 160 ml environ et de déplacer la partie située au fond du village sur une longueur de 90 ml environ. Les travaux consisteraient en un dégagement d'emprise pour le déplacement de la voie, la constitution d'un corps de chaussée et la réalisation d'un enduit tricouche, le renforcement d'une partie de la voie et la réalisation d'un enduit bicouche.

L'estimation de ces travaux s'élève à **15 000 € T.T.C.** soit **12 541,81 € H.T.**

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle auprès du Conseil Général sa requête relative à l'attribution d'une subvention au titre des travaux d'investissement sur voies communales.

Montant des travaux H.T.

12 541,81 €

Montant de la subvention : 40% du montant H.T.

5 016,72 €

Emprunt ou fonds propres

9 983,28 €

Renforcement de la chaussée VC 4

Un dossier de demande de subvention avait déjà été déposé en 2005 concernant la voie communale n°4 de la VC n°2 au Pont de la Planche.

La voie communale n°4 de la voie communale n°2 au pont de la Planche, qui dessert le village du Bourneix depuis le Bourg, constitue un axe de désenclavement important pour les habitants de ce village ainsi qu'un itinéraire de liaison pour l'exploitation des massifs forestiers de la forêt de Ventadour et de Minchamps. Les travaux consisteraient en la réalisation d'un enduit de type PROFILOVIA.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, renouvelle auprès de Monsieur le Président du Conseil Général sa requête relative à l'attribution d'une subvention au titre des travaux d'investissement sur voies communales.

Montant des travaux T.T.C.

20 049,74 €

Montant des travaux H.T.

16 764,00 €

Montant de la subvention : 40% du montant H.T.

6 705,60 €

Emprunt ou fonds propres

13 344,14 €

Circulation sur la VC2

Considérant le fait que nous sommes dans l'incapacité financière d'engager des travaux sur la VC 2 entre Le Lieuteret et Genestine, les subventions demandées nous étant refusées, le Conseil Municipal réfléchi sérieusement à l'éventualité d'interdire par arrêté du Maire la circulation aux poids lourds durant la période hivernale.

CDDL (Contrat de Développement Local)

Nous n'avons toujours pas reçu de réponse à nos dossiers déposés dans le cadre du CDDL.

Nous disposons d'à peine plus d'une semaine pour déposer des dossiers « bouclés » (Création d'un verger autour de l'église. Mise en lumière de certains bâtiments de la commune. Végétalisation du cimetière – récupération des tombes. Aménagement terrain PREVOT à la Planche « Las Vergnas »)...

Et des mois après toujours aucune réponse. De plus nous ne disposons pas non plus de précisions concernant les critères d'éligibilité à subvention de ce type de programme.

Nous avons les idées, mais....

Assainissement du village du Mas

L'entreprise SOCAMA s'est rendue sur les lieux en présence du Maire et de deux adjoints le jeudi 29 juin. Affaire à suivre.

Petit patrimoine

Dans le cadre de la pérennisation de sa politique départementale en matière de sauvegarde du Patrimoine non protégé, le Conseil Général a voté, lors de sa dernière réunion en date du 15 décembre 2005, de nouveaux critères au titre du programme précité. Ces critères assurent, dans la limite des plafonds indiqués, l'apport par le Département seul d'une aide au taux de 70%.HT.

Un dossier a été déposé :

- Restauration de la fontaine communale du Mas aussi appelée lavoir, abreuvoir.

Les devis établis par l'entreprise DEYMARD et l'entreprise SOVELOC s'élèvent à **3 551,01 € H.T.** soit **4 416,67 € T.T.C**

- Restauration de la fontaine communale du Peuch. Les devis établis par les entreprises DEYMARD et SOVELOC s'élèvent à **3 779,04 € H.T.** soit **4 701,00 € T.T.C.**

Ce dossier a reçu un avis favorable pour subvention de la part du Conseil Régional.

Nous attendons la réponse du Conseil Général.



Fontaine du Mas

Puits du Montusclat

La restauration des deux puits du Montusclat est maintenant terminée. Pour être francs il reste encore une grille de sécurité à poser sur le puits Chabanne » avant de toucher la subvention accordée (70% HT).

La toiture en bardeaux de châtaigner a été posée par l'entreprise LACROIX René de Davignac.

PS : Nous nous excusons auprès des habitants du Montusclat pour avoir dénommé ce puits « Puits Linot » alors que son vrai nom est « Puits Chabanne ».

Réseaux et infrastructures

La Commission Permanente du Conseil Général, lors de sa réunion en date du 8 juin a décidé d'allouer à la commune de DARNETS une subvention forfaitaire de **4 776 €** au titre des "Réseaux et Infrastructures" aux communes ayant conservé une compétence en matière de travaux courants sur les voies communales et/ou chemins ruraux et bénéficiant de la Dotation Globale d'Équipement (DGE).

Pont de La Violette

Des travaux de curage des fossés en direction du village du Bourneix sont planifiés. Le montant des travaux ne devrait pas dépasser **4000€**

Fontaine



du



Peuch

QUESTIONS DIVERSES

Grange de l'EATP

Une proposition de prix avait été soumise par la Mairie pour un montant de **15 000 €**, les frais afférents à cette acquisition venant s'ajouter à ce montant.

Par courrier M. BERNASCONI, Président du Syndicat, donne son accord pour la vente de la grange et du terrain au prix convenu.

Eclairage public

Dans le cadre de l'éclairage public des bourgs et des villages, il est nécessaire de procéder à l'installation de lampes supplémentaires. L'installation de deux lampes est prévue au village du Mas et d'une lampe au village de la Barrière. Il convient également de prévoir l'alimentation de l'abribus qui se situe au lotissement du Bourg.

Ces dépenses peuvent être subventionnées à hauteur de 35% par le Conseil Général. Le devis, établi par l'Entreprise INEO s'élève à **1 701,00 € H.T.** soit **2 034,39 € T.T.C.**

Lotissement « La clairière »

M. TRONCHE, Directeur technique de l'Office Départemental HLM de TULLE, demande à ce que la voirie de desserte créée à l'occasion de la construction des quatre maisons au lotissement « La clairière » soit intégrée dans le domaine communal.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte le principe d'intégration de la voirie de desserte des logements HLM de DARNETS dans le domaine communal, sous réserve que soit accepté le déplacement de l'abribus, actuellement situé dans le lotissement du Bourg et son positionnement sur la parcelle AE 12 à l'entrée du lotissement « La Clairière ».

Une délibération sera prise en ce sens et communiquée à Monsieur TRONCHE.

Achat de matériel

Le Conseil municipal a décidé de faire l'acquisition d'une bétonnière, d'une disqueuse et d'une scie sauteuse. Le montant total de ce matériel s'élèverait à environ **700 €** pour lequel il serait possible d'obtenir une subvention du Conseil Général.

Devis pour rosiers et autres fleurs

Un devis d'un montant de **300 €** a été accepté dans le cadre du fleurissement de la Commune. C'est l'entreprise CHAMPEVAL de SOUDEILLES qui fournira les fleurs.

Devis pour travaux de couverture

Un devis d'environ **1 000 €**, établi par l'entreprise SOULIER, pour différents travaux de couverture à réaliser sur les bâtiments communaux est accepté. Affaire à suivre.

Mise en service de l'ADSL

La première qualité du surfeur de la France d'en bas débit doit être la patience.

Congés d'été du personnel

Pascale CHARBONNIER-PEUCH, secrétaire, prendra trois semaines de congés, soit du 21 août au 08 septembre inclus.

Etant donné qu'il est difficile d'instaurer un système de permanence d'élus et que la Mairie ne pouvant rester fermée pendant toute cette période. Nous avons sollicité le Service de Remplacement du personnel du Centre de Gestion de la Corrèze aux fins d'assurer les tâches du Secrétariat. Le temps de présence souhaité serait de 17,50 h/semaine, le matin ou l'après-midi selon les disponibilités de la personne, avec une mise au courant de deux matinées ou après-midi la semaine du 16 au 18 août 2006.

Martine VEILLAN sera en vacances du 31 juillet au 18 août.

Philippe CHAZELAS sera en vacances du 05 août au 23 août.

Michel LACOMBE sera en vacances du 17 juillet au 30 juillet

Jeunes stagiaires à Darnets

Florian Tillignac élève au collège d'Ussel en classe de quatrième a effectué un stage d'une semaine encadré par Philippe et Michel qui le félicitent pour son travail. Le rapport de stage qu'il a présenté est aussi la preuve du sérieux de Florian.

Sylvain Delbègue en première STAE (Sciences et Technologie Agronomie et Environnement) au Lycée Forestier de Meymac est intervenu sur notre projet d'aménagement du terrain communal « Las Vergnas » dans le cadre d'un stage encadré par M. Bruno Rubagotti de l'ONF. Le terrain est maintenant délimité, bonne chance à lui pour la poursuite de ses études et nous espérons qu'il obtiendra son inscription dans le BTS qu'il souhaite.

Enfin , **Xavier Sole** élève de BTS « Gestion des Espaces Naturels » au lycée agricole de Neuvic poursuit avec dynamisme son stage encadré par M. Sylvain Guérin de la Communauté de Commune. Son diagnostic du terrain communal « Las Vergnas » mené presque centimètre carré par centimètre carré nous sera très utile. Merci à lui pour la qualité du travail fourni.

Correspondant « pandémie grippale »

Dans le cadre de la mise en place de ce plan, les Services de la Préfecture ont demandé à ce que leur soit communiqué le nom de la personne faisant office de correspondant pour la Commune ; Michel VERNET dûment vacciné chaque année dès les premiers froids est de toute évidence l'homme qu'il nous fallait. Il cumulera cette charge avec celle de sacristain pour laquelle il s'est porté volontaire.

Achat de bancs

La commune va faire l'acquisition de bancs à installer sur le parcours des promeneurs (euses) et dans nos villages.

Nous réfléchissons aux emplacements les mieux adaptés et étudions les prix qui nous sont proposés. Si vous avez des suggestions n'hésitez pas à nous en faire part.

Pour sa part Michel VERNET ne souhaite pas intervenir dans ce dossier, il s'assoie dessus ...peut-être craint-il qu'à force de cumuler les charges on ne le prenne en grippe ?

Fête du pain

Le club des Aînés, la société de chasse, le club de 4x4 «Corrèze Chemins Découverte » animeront la fête du pain le 15 août prochain.

Vide grenier, ball-trap, bourriche, repas sous chapiteau et pain pétri, cuit par notre boulanger Roland.

La dernière fournée, mardi à 11h sera réservée à la cuisson des pâtisseries, avis aux cordons bleus !

En fin de soirée la musique traditionnelle pour les mélomanes mettra dispositions les convives de midi dans de bonnes pour l'apéro du soir.

LES ASSOCIATIONS

Club des aînés « La Darnetzienne »

Voyage...voyage

Le voyage d'été a eu lieu à La Rochelle par une belle journée ensoleillée, visite de l'aquarium, très intéressant, impressionnant de voir de si belles choses existant dans les fonds marins ! Le repas au restaurant de l'aquarium fut très apprécié par les adhérents, très beau point de vue sur le port.

L'après-midi, visite en calèche de la vieille ville qui surprend par ses voies étroites, les porches bordant les rues, des maisons moyenâgeuses à pans de bois, des hôtels renaissance où se cachent plusieurs musées.

16h , départ pour Darnets, le chauffeur eut la gentillesse de faire un détour pour nous montrer l'océan et le pont qui relie la côte à l'île de Ré. Arrivée à Darnets vers 22h.

Fête du pain

Organisée comme chaque année par les associations de la commune le 15 août, nous vous proposons cette année un vide grenier, un ball-trap, une bourriche, et bien sûr un repas à midi.

21septembre.

Voyage d'automne en Haute Corrèze.

23 septembre.

Fête de la Saint Maurice et thé dansant animé par l'orchestre Bernard DUAL.

SOCIÉTÉ DE CHASSE DE DARNETS

➤ La poule aux gibiers de la Société de Chasse de DARNETS qui a eu lieu le 5 mars s'est déroulée devant une nombreuse assistance.

➤ Fin février, il a été prélevé un cerf de 14 cors abattu par monsieur ROBIN Gérard.

➤ Sanglier : il a été confectionné 3 agrainoirs automatiques par le président de la Société de chasse qui sont opérationnels depuis la fermeture de la chasse ainsi qu'un portatif attribué au responsable de l'agrainage du Flaudet, lui permettant de retrouver une ligne svelte en faisant quotidiennement plus de 5 kilomètres par jour.

➤ Les cultures ont été faites par Gervais SEGUREL, Jean Paul LECOURT et Roland AMELIN. Une partie a été ensemencée en blé et en avoine, et une autre en sarazin et en maïs.

➤ Le traditionnel repas de la Société de la Chasse, préparé par Gervais SEGUREL, a eu lieu le 9 avril devant une centaine de personnes.

➤ L'Assemblée Générale aura lieu le samedi 29 juillet à 9 heures à Darnets.

➤ Pour ma part, laissant ma place à la prochaine assemblée générale, je tiens à remercier toutes les personnes avec qui j'ai travaillé depuis ma nomination en tant que secrétaire de la Société de Chasse.

Le secrétaire

Philippe CHAZELAS



Agrainage ou égrainageles sangliers apprécient.

COMMUNAUTE DE COMMUNES



Contrat de site

La Communauté de Communes est concernée par le Contrat de site de l'arrondissement d'Ussel dans la mesure où son périmètre d'intervention a été étendu aux cantons de Lapeau et d'Egletons.

Vu l'urgence des réunions "Contrat de site d'Ussel" et surtout l'absence d'information à la Communauté, il a été décidé de se concentrer sur certaines opérations déjà préparées :

ZA de Chaulaudre :
Aménagement de la zone de 5 hectares entre le supermarché Champion et la ZA existante.

ZA de la Grésouillère :
Viabilisation de la zone aux portes du diffuseur de l'autoroute qui sera desservie par la future rocade sud d'Egletons.

Espace aquarécréatif :
(Voir article correspondant)

Pôle Ventadour - Maison d'Accueil

Aménagement à Moustier Ventadour d'un bâtiment de 330 m² (bureaux, accueil, boutique, salle d'exposition).

Il nous semble étonnant que de telles démarches de contrats, à l'échelle où ils se situent se conduisent dans l'urgence sans laisser la possibilité aux collectivités de réfléchir à des projets cohérents et structurants à l'échelle d'un arrondissement.

Bien sûr on peut déposer tout et n'importe quoi, chiffrer « à la louche » en espérant obtenir des subventions Une autre approche consiste à être responsable et dépenser l'argent public à bon escient.

D'où la nécessité avant toute action de déterminer par des critères précis le cadre dans lequel celle-ci doit se mener et les objectifs attendus...et d'informer au préalable sur les modalités de financement.

Etude préalable à la mise en place d'une ORAC

Le programme d'actions qui constituera le corps de l'ORAC du Pays d'Egletons.

Ce programme d'actions se décompose en 4 axes, et 17 actions que nous détaillons pour simple information .

En effet notre commune bénéficie déjà d'une ORAC par le biais du PNR.

Axe 1 Soutenir et développer l'armature commerciale et artisanale :

Axe 2 Valoriser l'image et l'identité du territoire

Axe 3 Améliorer la visibilité et l'accessibilité aux activités commerciales

Axe 4 Mettre en place, organiser et suivre l'opération

Enfance-Jeunesse

Suite à une rencontre avec la C.A.F. nous avons appris que cette dernière modifiait les modalités de son intervention sur l'exercice 2006, mais aussi rétroactivement pour 2005 (idem pour la M.S.A qui cale son intervention par rapport à la C.A.F). Cela va se traduire par une augmentation accrue de la participation de la Communauté dans le service pour compenser ce désengagement

Ces nouvelles orientations de la C.A.F vont peser dans l'avenir, notamment pour le renouvellement du contrat qui s'achève fin 2006.

Enfance-Jeunesse – séjour d'été

De la même façon que l'an passé, le service Enfance-Jeunesse a préparé un séjour en mer d'une semaine à Seignosse pour les adolescents.

Ce projet fait suite à la réussite du séjour similaire de l'an passé.

La participation des familles est fixée à **140 €** pour les communes adhérentes et **160 €** pour les familles hors Communauté de Commune

Pays d'Art et d'Histoire

Notre projet avance bien. Les axes "Puissante et maîtrisée, une nature de contraste" et "La seigneurie des Ventadour, maîtres et poètes" sont validés en comité de suivi. L'axe "Terre de ruralité et de mutation" ou "terre sensible et rebelle" est à retravailler. Le calendrier est en conformité avec ce qui était prévu. La DRAC est satisfaite des avancées réalisées et de la qualité du travail qui est mené.

Habitat

L' O.P.A.H. est maintenant lancée, une cinquantaine de demandes sont déjà enregistrées
Des permanences OPAH sont organisées sur le territoire de la Communauté de Communes.

L' Opération Façades est elle aussi engagée, cette opération est menée conjointement à l'OPAH .Si vous avez un projet de restauration de façade appelez les services de la Communauté de Commune au 05 55 27 69 26 (Valérie Picard)

Cellule Opérationnelle Rivière

Restauration des cours d'eau :

Lot 1 : Luzège, Vasséjoux Groupement Arcadour / Forêt / Débardeur à cheval

70 340,5 € HT

Lot 2 : Gagnoux Ent Gimeno

143756 HT

Lot 3 : Ruisseau de la Femme Morte Groupement Arcadour / Forêt / Débardeur à cheval

65886 HT

TOTAL: 91 303.5 € HT

Aspect particulier des travaux de restauration: le débardage à cheval

Comme il a déjà été le cas en 2004, les travaux de cette année se dérouleront avec la technique de débardage à cheval. Au vu de l'intérêt porté à cette technique, une communication sera menée autour de ce thème avec des visites de terrain auprès de différents publics (scolaires, élus, CLSH ...).

Financement attendu :

- Conseil Général : 40%, arrêté de financement en date du 6 avril 2006

- Région Limousin : 15%, en attente de l'arrêté

Agence de l'Eau Adour Garonne : 25%, en attente de l'arrêté

Projet pilote sur l'abreuvement du bétail en cours d'eau

Un projet de programme d'intervention associant la chambre d'agriculture, l'ASAFAC, l'Agence de l'Eau Adour Garonne, la Fédération départementale de la pêche et le Conseil Général vient d'être lancée sur le thème de la divagation et l'abreuvement du bétail en bord de cours d'eau. Notre collectivité a déjà positionné notre territoire en tant que site pilote potentiel.

Berges de la Luzège

L'Association d'insertion IDEE a été retenue pour la réalisation de travaux d'entretien des boisements de berges de la Luzège, en amont du Pont de la Violette pour un montant de **3.196 €H.T.**

Franchissement piscicole du pont de « la Femme Morte »

Réalisée en coopération avec le Lycée CARAMINOT d'Egletons, cette étude a été validée par la Direction Régionale du Conseil Supérieure de la Pêche d'Auvergne.

La phase de réalisation du projet est prévue a partir de fin août 2006, et devra se terminer fin octobre afin de respecter les périodes de reproduction de la truite fario.

Les travaux seront décomposés en 4 lots :

Lot 1:Terrassement et démolition de l'ouvrage Ent Marut **43 403,6 € HT**

Lot 2 : Réalisation de l'ouvrage hydraulique

Chantier école réalisé par le lycée CARAMINOT **26000 € HT**

Lot 3 : Réfection de la route Ent Marut

1 710 € HT

Lot 4 : Essais et contrôles DDE, ATI ingénierie

4500 € HT

TOTAL: 75 613,6 € HT

Financement :

Les structures susceptibles de nous financer sont donc :

- L'état (DGE) : 57%

- Le Conseil Général : 50% La Région Limousin : 10%

- L'Agence de l'eau : 25%

Etude d'aménagement hydraulique du ruisseau du Rabinel

Le lundi 19 juin 2006 le bureau d'étude «CIDEE ingénierie» a présenté la méthodologie qui sera appliquée.

Financement :

D'un montant total de **9800 € HT**, cette étude est financé à 50% par le conseil général de la Corrèze

Etude de la zone humide de Maumont

Le CREN Limousin, retenu pour réaliser cette étude, commencera ces inventaires fin juin début juillet 2006.

Financement

D'un montant de **14 952 € HT**, l'étude est financé à 80% par l'Agence de l'eau (50%), le CG19 (20%), la région limousin (10%).

Espace Aquarécricatif

Le jury de concours de Maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation d'un espace aquarécricatif communautaire à Egletons s'est réuni lundi 26 juin 2006.

Trois candidats ont été sélectionnés, parmi une dizaine de candidatures, pour présenter leur projet architectural :

1 - Architecte 1 (mandataire) Bruhat & Bouchaudy (63)

Architecte 2 Ph. Rossignol (19)

2 - Architecte 1 (mandataire) : AgenceCoste(78)
Architecte 2 Atelier 4 (87)

3 - Architecte 1 (mandataire) Duval & Raynal (76)
Architecte 2 Atelier Ardant (87)

Les dossiers de consultation ont été envoyés et une visite sur site a été organisée avec les trois équipes le mardi 04 juillet à la Mairie d'Egletons.

Elles devront déposer leur offre à la Communauté de Communes au plus tard le jeudi 05 octobre 2006 à 12h00. Le jury se réunira à la fin du mois d'octobre pour sélectionner un lauréat.

Le Conseil Communautaire décidera ensuite de donner ou non suite à l'opération.

Sentiers randonnées

Répartition et offre de randonnée

Répartition sur le territoire de la communauté de communes

L'ensemble du territoire de la communauté de communes est largement couvert par 26 circuits de randonnée.

La répartition Nord / Sud est désormais relativement équilibrée.

La zone comprenant les axes routiers de F A89, de la N89 et la ville d'Egletons comporte naturellement peu de circuits.

Offre de randonnée

Actuellement la demande d'itinéraire de randonnée est essentiellement orientée sur des petits parcours accessibles à toute personne, d'une courte durée n'excédant pas la demi journée (1h00 à 2h00 de marche de préférence) et permettant de découvrir un site particulier (historique, naturel...).

Aussi, la F.F.R.P (Fédération Française de Randonnée Pédestre) préconise aujourd'hui pour l'élaboration d'un schéma de randonnée de consacrer :

- 60% d'itinéraires faciles (promeneurs et marcheurs) de 1 h00 à 3h00
- 30 % d'itinéraires moyens (marcheurs et randonneurs) de 1h00 à 3h00
- 10 % d'itinéraires difficiles (randonneurs) de 3h00 à plus

Offre de la communauté de communes

11 circuits proposés se pratiquent en moins de 2h00
11 circuits proposés se pratiquent en moins de 3 h00

- 4 circuits proposés se pratiquent en plus de 3h00
22 circuits peuvent se pratiquer en demi- journée et correspondent bien à l'attente d'un grand nombre de marcheurs et de randonneurs.

Niveau des circuits

- 48 % des itinéraires sont faciles
- 40% sont moyens
- 12% sont difficiles L'offre en termes de niveau des circuits se rapproche du schéma préconisé par la F.F.R.P

Pratiquants

L'ensemble des circuits a été conçu pour l'activité pédestre, cependant le circuit de Champagnac la Noaille (Promenons nous dans les bois) ne correspond pas à cette pratique. Cet itinéraire est plus adapté aux V.T.T ou aux cavaliers.

18 circuits peuvent être empruntés par les vététistes et 7 par les cavaliers mais ce ne sont en aucun cas des itinéraires spécifiques pour ces pratiques car en règle générale, ils sont trop courts.

En conclusion, l'offre de randonnée de la communauté de communes correspond au schéma préconisé par la F.F.R.P.

Un topoguide sera conçu par fiche afin de pouvoir dissocier chaque chemin :

St Yrieix-le-Déjalat : « La butte de Montamar », « Le Puy Bezin »
Péret-Bel-Air : « Les Hêtraies de Péret-Bel-Air », « Les rochers de Chaveroche »
Soudeilles : « Cascades et moulins du Deiro »
Darnets : « La Luzège aux eaux vives »
Rosiers d'Egletons : « Les deux fontaines », « Par les Puys »
Egletons : « Entre Vedrenne et la Brette »
Moustier-Ventadour : « Le chemin de la Valade »
Montaignac St Hippolyte : « Les Etangs du Doustre », « Site des cascades du Doustre »
Le Jardin : « Le Jardin Bourg », « Circuit de Marcouyeux »
St Hilaire-Foissac : « Job », « Les Vergnes-Aigueperses », « Sur les traces des cerfs »
Champagnac la Noaille : « Promenons nous dans les bois »
Lapleau : « Cascade de Neyrat », « Site de Lestrangle »
St Merd-de-Lapleau : « La Grotte des maquisards », « Gorges de la Dordogne », « Le Pont de Gire », « Par les Villages »

Tourisme – Pays d'Egletons

Dans le cadre des animations estivales du Pays d'Egletons, des visites vont être organisées : circuit sur le patrimoine industriel (le 20-07), patrimoine nature (19-07, 02-08, 09-08), patrimoine bâti (du 30-07 au 15-08).

Tarifification du circuit sur le patrimoine industriel du 19° et 20° siècles en Pays d'Egletons

La tarification de ces animations a été établis comme suit : **5 €** pour les adultes , **3 €** pour les enfants..
La Communauté de Communes prendra en charge les dépenses inhérentes à la mise en place de cette offre touristique et percevra les recettes de cette journée. Le résultat (déficit ou excédent) sera réparti à parts égales entre les quatre partenaires du projet. Les partenaires sont les suivants : Office de Tourisme d'Egletons, Mairie de Marcillac, Syndicat Mixte des Itinéraires du Transcorrèzien et la Communauté de Communes du Pays de Ventadour, du Doustre et de la Luzège.

Tarifification des circuits nature

3€ par adulte et gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Tarifification des visites guidées du Château de Ventadour

2 € pour les adultes et gratuité pour les enfants

Point sur la valorisation intérieure des Eglises.

Suite à l'étude menée par le Cabinet Présence sur la valorisation intérieure des 13 églises de la Communauté de communes, trois actions ont été retenues pour améliorer la qualité de visite des édifices religieux :

La conception et l'édition d'un document d'accompagnement (un document provisoire de présentation du projet intitulé « Partez à la découverte de nos églises et trésors cachés » a été réalisé pour l'été 2005 et réédité pour 2006)

La conception et l'installation de pupitres dans les 13 églises

La protection des œuvres et des publics

Le budget estimatif pour la réalisation des trois actions a été évalué à **72100 €**

Le Cabinet Présence sera chargé de l'ensemble de l'opération.

Activités culturelles

Le service culturel de la municipalité d'Egletons propose un programme d'animations à l'automne 2006, dans le cadre des « Randos de la Culture », pour les enfants du territoire.

La Communauté de Communes, qui mène des actions envers le « jeune public » s'associe à ce projet.

Moulin de Saint Hilaire Foissac

Dans le cadre du contrat de plan sur le « petit patrimoine rural non protégé » nous avons reçu récemment les critères d'éligibilité à une participation du Département.

PARC NATUREL REGIONAL



Projet de Budget 2006

Le Budget du Parc s'élève à **3 401 216 €**
Le budget a été structuré autour de 3 grandes données analytiques qui sont :

- les actions relevant des missions générales du Parc (actions pérennes),
- les actions relevant des contrats particuliers (financements plus limités dans le temps),
- l'OPAH, distincte des deux autres.

Les actions relevant des missions générales ont un coût de **1 139 811 €**, celles relevant des Contrats particuliers : **694 318 €** et l'OPAH : **511 099 €**

Pour les deux premiers types d'actions, on constate un besoin de financement de **1 114 576 €** qui va constituer le niveau effectif des contributions statutaires.

Ces contributions servent et serviront à équilibrer ces deux parties du budget, la partie OPAH étant financée d'une manière différente.

Le financement de l'OPAH est assuré de la manière suivante :

- coût total annuel estimé de l'OPAH : **511.099 €** (dont animation)
- financements sur l'animation : **73.280 €**
- part financée par la Région : **190 135 €**
- part financée par le Département de la Creuse : **49 173 €**
- part financée par le Département de la Corrèze : **88 511 €**
- part financée par le PNR (annuellement) : **110.000 €**

Les recettes de fonctionnement se répartissent ainsi : Etat (aide au fonctionnement) : **115 000 €**

- Subventions (globales dont contrat parc) : **604 553 €** ;

Contributions statutaires : **1 114 576 €**

Ce budget prévoit aussi que le PNR financera chaque année **110 000 €** sur ses fonds propres découlant d'un excédent dont il dispose.

La Section investissement prévoit en dépenses les éléments suivants :

- Charges à répartir pour l'OPAH : **553 628 €** - sur 5 exercices dont **110.000 €** pour 2006
- Investissements en cours : **35 602 €**
- Provision Maison du Parc : **165 000 €**
- Programme signalisation : **95 000 €**

- Plan Local agri-environnemental : **47 850 €**
- Chartes Paysagères : **85 000 €**
- Equipements actions tourisme : **55 000 €**
- SIG : **20 000 €**

- Informatique, mobilier : **45 000 €**

Les recettes comportent :

- excédent reporté de **67 542 €**
- Dotation aux amortissements : **10 000 €**
- Amortissements de charges à répartir : **553 628 €**
- Prélèvement sur fonctionnement : **293 410 €**
- Subventions Contrat de Parc : **177 500 €**

Programme LEADER +

Pour le Programme LEADER + dont le Parc est gestionnaire, le CNASEA, organisme en charge au nom de l'Etat de l'accompagnement et du suivi de ce programme au niveau national, a adressé une lettre au Syndicat annonçant qu'une dotation complémentaire de **50 000 €** était accordée au GAL Millevaches, et ceci grâce à la bonne consommation de l'enveloppe.

OPAH

On peut dès à présent dire que l'OPAH est une opération très importante pour le territoire. Elle est prévue sur 5 ans mais elle dynamisera le territoire sur au moins 6 ou 7 ans.

Cette opération a été confiée au Pact-Corrèze en tant qu'opérateur. Myriam CLEMENT, chargée de mission, est arrivée le 25 octobre. Les lieux des permanences ont été définis, elles ont lieu tous les mois :

- Gentioux
- Meymac
- Eygurande
- Treignac
- Sornac
- La Courtine

. Cette OPAH, avec un financement important d'aide publiques, peut amener sur le territoire une enveloppe de 4 Millions d'euros de la part de l'ANAH, du Conseil Régional, des Conseils Généraux qui peut être multipliée par trois ou quatre de la part des investisseurs.

Les volets énergie, façades et toitures sont des enjeux importants. ..

Aujourd'hui, ce sont 709 contacts et 626 demandes qui ont été enregistrées. Les objectifs étaient fixés à 800 sur 5 ans. 71 dossiers sont déposés

actuellement à l'ANAH. 382 dossiers sont en cours de montage.

Quelques points restent à régler :

- l'Observatoire de l'Habitat pour bien cerner l'évolution de l'habitat sur le territoire,
- la réflexion engagée pour la mise en place d'un outil d'aide à la gestion locative.

DCT Démarche Collective Territorialisée (anciennement ORAC)

L'Etat a donné son feu vert pour le démarrage de la DCT (anciennement ORAC), le 16 février, pour une durée de trois ans. La maîtrise d'ouvrage a été déléguée à la Chambre Régionale de Métiers du Limousin.

Le chargé de mission est basé à Meymac. Il s'agit de Guillaume CASSÉ. La DCT avec l'OPAH constitueront un pôle "Habitat - Commerce-Artisanat".

Pour un million d'euros d'aides publiques, cela va générer 2 millions d'euros de participations des porteurs de projets. Cette opération a une durée de 3 ans. Les principaux axes ont été détaillés dans le bulletin précédent.

Tourisme et accueil

Le stade de l'étude est dépassé pour maintenant mener ces actions concrètes. Le Parc répond à des attentes et elles sont nombreuses !

Le Tourisme se décline en 3 volets :

- Promotion
- Commercialisation
- Aide à la réalisation d'équipements touristiques

Il s'agit de :

- Produit cyclo-tourisme vendu par 4 tours-opérateurs d'Europe du Nord
- Circuits de randonnées pédestre et équestre en partenariat avec d'autres structures : SLA de la Corrèze (séjours accompagnés)
- Produit "Retrouvance" labellisé par l'ONF. Le protocole entre l'ONF et le Parc va être finalisé. Il s'agit de la mise en réseau d'hébergements publics.
- Participation à des salons (prochainement en Finlande)
- Labellisation des hébergements touristiques pour les randonneurs
- Edition de plusieurs guides, plaquettes, guide randonnées pédestres, carte touristique
- Produits d'activités de pleine nature
- investissements matériels pour l'hébergement
- Promotion touristique : les documents touristiques seront déposés dans les offices de tourisme
- Réalisation d'équipements pour la passerelle de La Cellette

Concernant l'accueil, il s'agit de préparer l'avenir. Le travail sur le domaine de l'accueil est réalisé en étroite collaboration avec le Conseil Régional et la Fédération des PNR.

Projet en Campagne

"Projet en Campagne" a débouché sur une quarantaine de contacts. La cellule "Accueil" travaille sur la Charte Y de l'accueil, le club des entrepreneurs, mais surtout sur la création d'activités. Le Syndicat a aidé à la création de 30 entreprises générant 35 emplois (entre autres : fabrication appareils médicaux, espaces verts, auberges de pays, tabac-presse.....). L'aide apportée représente 130 000 € pour un investissement de 800 000 €

Projet "Retrouvance"

Il s'agit pour l'ONF de s'engager pour la y réalisation de gîtes d'étape de qualité, en assurant la garantie du remboursement des emprunts pour la réalisation de travaux. C'est une valeur ajoutée pour le territoire.

Cotisations statutaires

En accord avec les partenaires cités qui se réunissent plusieurs fois en conférence des partenaires, il a été convenu de ne pas augmenter la part des cotisations statutaires de l'ensemble des adhérents du PNR, si ce n'est la part découlant de l'érosion monétaire.

Programme OPAFE (Opération Programmée d'Amélioration Foncière et Environnementale)

Il s'agit d'un programme agri-environnemental.

Qui touche à notre cadre de vie, :espaces urbains, espaces naturels, espaces occupés par l'agriculture, la forêt et la friche...).

Le Parc est responsable des espaces naturels et doit intervenir en coopération avec les agriculteurs et forestiers pour éviter que des parties du territoire ne se transforment en friches.

Les Chartes paysagères en sont à la phase d'étude. Derrière cela, se trouve l'application sur le terrain au travers de l'OPAFE.

Les hêtres de la D36

Le débat reste ouvert à propos des travaux routiers sur la D36 entre Meymac et Felletin où, avec l'affaissement de la chaussée, les hêtres sont en train d'être abattus

Pour les uns c'est un massacre car il s'agit du paysage. Le rôle d'aménagement du territoire doit se faire en tenant compte du paysage et en concertation avec le Parc. Il ne faut pas faire n'importe quoi, n'importe comment. Il faut le faire en réfléchissant aux paysages. Ce n'est pas incompatible. Les gens sont désolés de voir ces hêtres bicentennaires se couper, c'est une grosse erreur pour le Parc.

Les autres rappellent qu'il y a une quinzaine d'années des jeunes ont trouvé la mort sur cette route à cause des hêtres, il ne faut pas l'oublier.

Il est aussi fait remarquer que les conseillers municipaux de Saint Setiers, Chavanac, Millevaches ont voté pour faire couper ces arbres qui s'avéraient dangereux.

Ces hêtres ont été enlevés à la demande des communes et des Conseils Municipaux.

Ces arbres avaient 200 ans et les communes sont responsables de la sécurité des routes. Un plan paysager a été établi et des hêtres ont été replantés. Autre argument : ce ne sont pas les hêtres qui cachent le paysage mais les taillis qui sont derrière.

Pour information, Christian AUDOUIN, Président du Parc a demandé au Président du Conseil Général de la Corrèze de porter à sa connaissance le programme paysager qui doit accompagner la réfection de cet axe routier afin d'engager une vraie réflexion collective. Il espère une consultation avec le Conseil Général et qu'à l'avenir ce type de dossier donnera lieu à une réflexion en amont pour que tous les enjeux puissent être pris en considération.

Débardage et dégradations

Des élus délégués de leur Commune au PNR posent le problème des débardeurs forestiers qui dégradent les chemins de randonnée et les voies communales. Qui doit les remettre en état. Comment peut intervenir le PNR ? Comme le Président Christian AUDOUIN, nous pensons que ces chemins devraient être remis en état par l'utilisateur.

Une Charte de bonne conduite a bien été mise en place mais jamais il n'y a de retour en mairie. Les utilisateurs doivent envoyer à la Mairie une feuille comme quoi ils ont terminé les travaux mais cette feuille n'est jamais transmise aux mairies.

Sans doute faudrait-il se saisir d'une façon plus globale de ces questions, pour aider les communes à faire prévaloir leurs droits et ne pas les laisser seules avec un code de bonne conduite qui ne sert pas à grand chose.

Une action pourrait être entreprise mais il faudrait y mettre des moyens, réaliser un inventaire, avoir un programme d'accompagnement. Cela peut relever d'une préoccupation du Parc.

Un constat contradictoire au début du chantier établi entre le Maire et les entreprises serait un bon début.

Signalisation du PNR

Le comité syndical a déjà décidé de procéder à la pose de panneaux dans les bourgs indiquant l'appartenance des communes au PNR. Cette opération étant complexe à mener (visite auprès de chaque commune) une mission en ce sens sera confiée à la DDE, seul service compétent pour mener à bien le projet et permettre une installation des panneaux en octobre-novembre 2006.

Mais une opération de signalisation plus vaste et plus étendue doit être menée, touchant à la signalisation touristique qui est un des objectifs de la charte du PNR.

Suivant les indications de la DRE, le coût de cette opération est estimé à :

- phase étude définition (y compris l'assistance à maître d'ouvrage) : **110.000 € HT**
- phase maîtrise d'œuvre : env. **30.000 € HT** et le planning de l'opération serait le suivant :
- étude, définition : de 12 à 15 mois (d'octobre 2006 à octobre 2007)
- maîtrise d'œuvre : 3 mois (de octobre 2007 à janvier 2008)
- pose des panneaux : 2008.

Sur ce dossier notre avis est le suivant :

Si on veut travailler pour la reconnaissance de notre territoire et œuvrer pour son développement dans le respect de ses spécificités environnementales, historiques, humaines quiconque traverse notre territoire, le visite, désire y habiter, y habite doit pouvoir sentir concrètement la cohésion qui fait que notre territoire est particulier et unique.

Cela passe entre autre par une signalétique homogène sur tout le territoire et non (nous l'espérons et le ferons savoir) par une priorité accordée aux seuls grands axes.

Les « petites communes » ne doivent pas payer les frais des contraintes financières même si bien sûr on ne peut négliger ces dernières.